

# Les informations et documents à fournir pour vous préinscrire à l'examen

## 1 Respecter les conditions d'inscription.

Pour que votre inscription à l'examen soit validée, vous devez respecter plusieurs conditions :

- Être âgé(e) de 18 ans au plus tard le 31 décembre de l'année des épreuves.
- Posséder une adresse postale dans l'académie où vous souhaitez passer l'examen.
- Si vous êtes de nationalité française et avez entre 18 et 25 ans, vous devez avoir participé(e) à la journée Défense et Citoyenneté (anciennement appelée JAPD).
- Si vous êtes un candidat de nationalité européenne, vous devez être en situation régulière au regard des obligations du service national de votre pays d'origine.

## 2 Fournir tous les bons documents.

Pour réaliser votre préinscription à l'examen de cette année, vous devrez fournir plusieurs documents. La liste ci-dessous énumère tous les documents que l'on vous demandera :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité).
- Si vous avez entre 18 et 25 ans, la photocopie de votre attestation de recensement ou la photocopie de votre certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.
- Si vous possédez des bénéfices, des dispenses ou des reports de notes, la photocopie de vos relevés de notes ou de vos diplômes.
- Si vous êtes en situation de handicap, la photocopie du formulaire de demande d'aménagement d'épreuves complété et signé par vous.
- Si vous suivez une formation CAP Pâtissier, la photocopie de toutes vos attestations de stage et/ou de tous vos justificatifs d'expérience(s) professionnelle(s).

*Si vous vous formez à un autre CAP (Accompagnant éducatif petite enfance, Boulanger, Coiffure, Cuisine, Esthétique) vous devrez fournir vos attestations de stage et/ou vos justificatifs d'expérience(s) professionnelle(s) avant le mois de mars de l'année de l'examen **(à vérifier auprès de votre académie de référence)**.*



**Attention une date butoir est imposée par votre académie pour le renvoi des documents, pensez à bien vérifier la date indiquée sur votre attestation d'inscription !**